

Lamorlaye Autrement

convergences

“Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots.” Martin Luther King / Discours - 31 Mars 1968

N°39 – novembre 2016 – Directrice de la publication : L. JEAN – 62, sixième avenue 60260 LAMORLAYE

SOMMAIRE

Page 1 : EDITORIAL – Les réfugiés - Page 2 : Subventions aux associations... – La hausse des tarifs municipaux mais sans quotient familial ! - Page 3 : Quand prendre le train vers Paris et retour est un véritable calvaire – La résidence de la Tenure - Page 4 : La redevance incitative, plus chère ? Oui, mais pas pour tout le monde...

LES RÉFUGIÉS

Début novembre, la fermeture de la « jungle de Calais » a été effectuée. Nous voulons saluer une action gouvernementale nécessaire et difficile menée avec respect et humanisme vis-à-vis de ces milliers de migrants vivant là.

Elle a révélé, si on pouvait encore l'ignorer, des conditions de vie – plutôt de survie- d'extrême dureté et les raisons profondes qui poussent tant de gens à quitter leur pays, leur famille, leur racines : évidemment la guerre, mais aussi ses conséquences économiques en Syrie, en Somalie, au Soudan, en Afghanistan, au Mali, dans une grande partie de l'Afrique ...



Les conseils de prudence donnés aux voyageurs (diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs) donnent aussi en contrepoint les raisons de cette migration du désespoir. 112 de ces réfugiés sont accueillis dans l'Oise : à Nogent sur Oise, à Noyon et Beauvais... Bien semble-t-il. Tant mieux et on aime à penser qu'à Lamorlaye nous aurions nous aussi su montrer la même fraternité.

FILMS à voir : *Demain* (de Cyril Dion et Mélanie Laurent) et *En Quête de Sens* (de Marc de la Ménardière et Nathanaël Coste). Deux films très différents qui montrent qu'une autre société plus économe, plus collaborative, plus durable est possible.

Demain en DVD et livre : un bon cadeau pour Noël !

EDITORIAL :

L'idée d'une « charte de bonne conduite » signée par le maire et chaque conseiller municipal qui le souhaiterait a été lancée au printemps dernier par Madame le Maire : une tentative de raccommodage municipal inédite !

Mais la vie municipale est, à Lamorlaye, de plus en plus surprenante. Et elle devenait inquiétante avec :

- la paralysie de l'action municipale au niveau des projets concrets comme des réflexions à mener ensemble,
- l'ambiguïté sur le rôle de chaque élu : absence de transparence avec des missions connues du seul missionné, déni de démocratie avec des retournements d'alliance spectaculaires,
- et les affrontements entre élus (y compris devant les tribunaux)...

Nous avons estimé que la situation créée par la dissidence du groupe du renouveau (dissidence qui a sans doute ses raisons ou du moins une explication) était suffisamment grave pour envisager des solutions hors normes et **nous avons approuvé le principe de la charte** : nous avons participé à son évolution en insistant pour qu'elle explicite bien que chaque signataire garderait sa liberté d'expression et de vote. Ainsi en signant la charte nous restons nous-mêmes et fidèles à nos électeurs. Nous espérons simplement aider à surmonter un blocage municipal désastreux pour Lamorlaye.

Nous avons signé début octobre cette charte qui ne fait que décrire un monde municipal « normal » où chacun collabore en conservant son identité : c'est ce que nous avons toujours fait depuis 2001.

Le point spécifique tient à la fragilité de la « majorité » : Madame le Maire s'engage à ne présenter en conseil que des délibérations sur lesquelles les signataires de la charte sont d'accord. C'est un peu plus qu'un fonctionnement « normal » ! Et nous croyons que cela peut s'avérer efficace.

Avant même la signature de la charte, la **mission « patrimoine »** qui nous avait été proposée s'est concrétisée : et nous l'avons acceptée avec la volonté que la mise en valeur et surtout la sauvegarde de notre patrimoine soit enfin autre chose qu'une vague promesse !

La vie d'une ville est comme celle des individus : pour avancer il faut savoir d'où l'on vient ! Et pour que Lamorlaye ne soit pas une ville dortoir elle doit cultiver son identité : le patrimoine en fait évidemment partie.

Lucienne JEAN

Subventions aux associations : de juillet à octobre, pour certaines associations le temps a semblé long et l'avenir incertain.

Nous en avons bien conscience... Pour y voir clair, il faut se souvenir des différentes étapes :

Ce qui s'est passé	ce que la gauche a demandé et fait
6 avril 2016 : le montant des subventions aux associations est fixé mais le budget est rejeté et ce rejet bloque l'attribution des subventions aux associations.	Un changement dans la façon de travailler au sein du conseil pour le sortir du blocage constaté depuis de longs mois : c'est la raison de notre vote NON sur le budget
15 juillet 2016 : la CRC (Cour Régionale des Comptes) rend son verdict et propose un budget très réduit concernant ces subventions.	Dans une lettre ouverte envoyée au maire nous demandons d'abord qu'on fasse appel devant le tribunal et qu'on cherche dans ce budget comment donner plus aux associations (par des mouvements d'une ligne à l'autre et donc des choix) sur la base de priorités : 1) Centre social et Crèche familiale ; 2) associations ayant des salariés ; 3) associations à but social ; 4) toutes les autres associations.
21 juillet 2016 : à quelques aménagements près, le préfet valide ce budget : pour TOUTES les associations il est prévu 100 000€ pour toutes les subventions soit 7% de ce qui était initialement prévu.	
25 juillet 2016 : c'est annoncé aux associations.	
12 août, le conseil municipal est invité à voter 40% du montant des subventions initialement prévues pour toutes les associations. Et il vote à l'unanimité.	La mairie puise dans la réserve financière (dite "sur-équilibre") créée par la CRC : bonne nouvelle mais pourquoi se limiter à 40% sur les subventions ?
Le 10 octobre, le conseil municipal est invité à voter des montants différenciés entre 80 et 100% pour toutes les associations. Et il vote à l'unanimité.	La mairie utilise encore ce "sur-équilibre" (il était tellement énorme qu'il en reste encore aujourd'hui !) et elle semble suivre en partie notre proposition de juillet...

La situation créée par l'affaiblissement de la « majorité » ne nous incite pas à ajouter à la confusion ambiante mais plutôt à utiliser, au mieux que nous pouvons, le poids inattendu qu'elle donne à notre voix. Nous avons demandé que les associations ayant des salariés reçoivent 90% : c'est fait. Nous demandions 100% pour le Centre social et la Crèche familiale : ils n'ont que 90% et nous le regrettons. Les coopératives scolaires et d'une façon générale les écoles ont 100% de ce qui avait été prévu pour elles : c'est évidemment une bonne nouvelle.

Mais il faudrait aller plus loin dans la réflexion sur les relations municipalité/associations.

Nous pensons que la municipalité ne s'occupe pas assez du contenu des actions, en particulier des actions éducatives et sociales : elle choisit le plus souvent de les soutenir « les yeux fermés » au travers d'associations au lieu de s'y impliquer réellement. Or même si le travail des associations est remarquable, ce que nous ne contestons pas, il devrait faire l'objet d'une concertation entre municipalité et associations. La municipalité ne doit – et ne peut – rien imposer et c'est très bien. Mais elle peut et doit dire ce qu'elle attend des associations.

Pour y arriver il faudrait des élus responsables sur tous ces sujets ! Et quelques autres : quand, par exemple, arrêtera-t-on de confondre « environnement » et « gestion des espaces verts »...

La hausse des tarifs municipaux mais toujours sans quotient familial !

C'est le conseil municipal qui s'est tenu le 12 août qui a décidé des augmentations. Elles ont été votées à l'unanimité. La gauche les a donc votés aussi après avoir réclamé* qu'on applique la règle du quotient familial sur l'ensemble de nos tarifs municipaux. On ne le fait que pour les classes de découverte : encore heureux ! Le prix des séjours est si élevé que sans la règle du quotient familial beaucoup d'élèves ne pourraient pas partir. Mais les « petites » sommes demandées pour un repas ou une garderie, cumulées sur l'année finissent par être importantes ! **Un repas à la cantine pris tous les jours, conduit à un coût annuel de presque 500€ ; un montant équivalent au coût d'une classe verte.** Concernant la mise en place d'un tarif pour les activités périscolaires qui étaient gratuites jusque là, nous sommes d'accord avec le principe dans la mesure où les activités proposées sont vraiment intéressantes et où le coût envisagé (autour de 2€ pour 3 heures d'activités) reste raisonnable. Cela coûte exactement 75€ pour toute l'année scolaire ; nettement moins que la cantine mais créer des tarifs différenciés selon le quotient familial serait tout à fait justifié !

* C'est une demande systématique de la gauche : et chaque année elle est systématiquement rejetée.

Quand prendre le train vers Paris et le retour devient un véritable calvaire !

Nous nous en faisons régulièrement l'écho : l'association Lutèce* (asso-lutece.org) et le blog snfcvamtuer.wordpress.com, chacun à sa manière, défendent les usagers et dénoncent les dysfonctionnements des transports, trains et cars.

Mais cela dure depuis des années et certains usagers craquent et prennent la fuite** ! Nous respectons leurs choix mais nous pensons surtout à tous les autres qui n'ont pas cette possibilité. Et nous pensons aussi à ce que deviendrait Lamorlaye si tous ceux qui y vivent et travaillent ailleurs s'en allaient ! De ville dortoir nous passerions au statut de ville fantôme... Une perspective peu enviable Et caricaturale bien sûr.

Mais sous l'exagération, se cache une réalité : se déplacer pour son travail devient pour les usagers du train une véritable épreuve !

Nous le disons avec obstination, une municipalité attentive à ses concitoyens doit leur permettre de se loger, se déplacer et travailler dans de bonnes conditions.

Se loger : avec des logements de taille adaptées aux familles et aux jeunes ; avec des prix accessibles aux plus faibles revenus ; avec une recherche de mixité :

mixité sociale et générationnelle, mixité de l'habitat et des commerces et autres activités. C'est une responsabilité purement communale !

Se déplacer : avec des transports collectifs au niveau local et en adaptant la ville aux circulations douces. Pour une ville de presque 10 000 habitants nous mettons à disposition des habitants un minibus de 9 places ! Et les bus du département (la fameuse ligne 1') ne sont ni assez nombreux ni bien répartis dans la journée. Sans parler de ceux qui partent de la gare 3mn avant l'arrivée d'un train venant de Paris : résultat on va de Paris à Orry-la-Ville en 18mn et on attend le car 50 mn... Bien sûr, c'est une responsabilité partagée par toutes les strates administratives, de la commune à la région et l'état. Mais que la commune fasse sa part !***

Travailler là où l'on vit : ce n'est pas directement une responsabilité communale mais une municipalité peut agir dans ce sens en créant une pépinière d'entreprises par exemple.

Et au moins loger ceux qui y travaillent, à commencer par le personnel du monde hippique !

* Le CACGL est adhérent à Lutèce depuis 2013, année où nous avons organisé un repas-citoyen sur les problèmes de transports

** C'est ce que révèle un article du Parisien, fin octobre : deux habitantes de Lamorlaye ont choisi l'une la province (car elle y a retrouvé un travail), l'autre Paris (car elle peut se payer un loyer parisien).

*** *Un jour, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! ». Et le colibri lui répondit : « Je le sais, mais je fais ma part. » C'est la « part du colibri » selon Pierre Rabhi : légende ou modèle ?*

La résidence de la Tenure est un « foyer-logement » de la Ville, gérée par notre CCAS (Conseil Communal d'Action Sociale) et réservée aux personnes âgées (à partir de 60 ans !) autonomes.

Or nous savons qu'il y a des résidents qui ne répondent pas, ou hélas plus, au critère d'autonomie.

C'est pourtant essentiel pour les résidents autonomes qui peuvent être confrontés à des situations délicates : par exemple, vouloir aider un voisin en difficulté mais sans savoir comment ou sans en avoir la force.

Mais c'est surtout essentiel pour les personnes non autonomes qui ne bénéficient pas des soins ou de l'encadrement qui leur sont indispensables.

Sur ces sujets humainement très difficiles où la compassion et la solidarité sont bien naturelles et très nécessaires, il y a aussi des règlements administratifs très explicites : l'autonomie se mesure administrativement ! Et être "valide", c'est, en jargon administratif, appartenir à un niveau (GIR 4, 5 ou 6) sur une grille d'évaluation de la perte d'autonomie. **C'est donc sans doute pour remplir cette grille que les résidents de la Tenure ont reçu un questionnaire qui les a surpris voire inquiétés. Et au sujet duquel nous regrettons fermement :**

- l'absence de consultation préalable du CCAS qui n'a pas été non plus informé
- un manque d'explication et d'accompagnement de cette démarche auprès des résidents : pourquoi maintenant ? pourquoi faire ? pourquoi poser ces questions aux résidents déjà installés dans la résidence ?
- des questions posées relevant du secret médical ; d'autres très personnelles.

* GIR = Groupe Iso Ressources ! Encore une expression pleine d'humanité qui vous met tout de suite à l'aise...

Nous avons évoqué ce problème au dernier Conseil d'administration du CCAS en insistant sur :

- la responsabilité matérielle du CCAS qui connaît ces faits et des risques associés (incendie, dégât des eaux, ouverture à des inconnus, ...),
- mais aussi sa responsabilité morale car l'accueil de personnes dans une structure non adaptée à leurs besoins peut devenir une maltraitance (chute, fugue, dénutrition, non prise de médicaments).

La redevance incitative : Plus chère ? Oui mais pas pour tout le monde !

Nous avons reçu notre première "vraie" facture pour les 6 premiers mois de l'année en même temps que l'avis de taxe foncière pour ceux qui sont propriétaires de leur logement.

Et là se concrétise une "injustice" annoncée : plus la valeur locative de votre logement est élevée et plus vous faites des économies !

La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) était de 8,59% appliquée à la moitié de la valeur locative. La redevance incitative (appliquée pour la première fois en 2016) coûte par an 149€ (pour le plus petit bac gris) ; il faut y ajouter le coût lié au nombre de sorties de ce bac gris : il dépend de chacun mais il doit osciller entre 10 et 20 sorties par an : soit 30 à 60€.

DONC un total entre 179 et 209€ par an.

Disons 200€ : si la valeur locative annuelle de votre logement est égale à 4672€* votre redevance est égale à votre ancienne TEOM. Si elle est supérieure à 4672€ vous commencez à être gagnant ; et perdant si elle est inférieure...

Le problème c'est que la valeur locative moyenne à Lamorlaye est de 6556€ (en 2012). La majorité des habitants vont donc payer moins ; au détriment des habitants des logements plus modestes...

Ce défaut de la redevance incitative est lié à la "philosophie" sous-jacente : le producteur d'ordures doit payer pour le service rendu en fonction de la quantité d'ordures (non recyclables) "produites" ; c'est le principe consommateur-payeur qui oublie toute notion de solidarité entre consommateurs-citoyens au bénéfice de la "responsabilité" du consommateur-individu !

A sa décharge, ce principe se veut INCITATIF : pour payer moins (ou un peu moins) il faut trier scrupuleusement tous ses déchets.

Enfin la redevance ou la taxe incitative (où la part fixe reste calculée comme un pourcentage de la valeur locative) est rendue obligatoire par une des lois Grenelle (en principe en 2015 mais on va certainement jouer les prolongations) ; la CCAC a voulu respecter le calendrier et c'est l'entrée de 4 nouvelles communes dans la CCAC en 2014 qui en a retardé la mise en place.

La CCAC a choisi la redevance sans doute parce qu'il peut sembler "normal" que chacun paie de la même façon pour l'enlèvement de ses ordures comme on paie le même prix pour l'eau ou l'électricité...

Et c'est vrai que la solidarité doit jouer en amont et plus globalement, plutôt que sur les dépenses individuelles.

Quand les élus de gauche étaient admis à la CCAC (de 2008 à 2014) nous avons alerté sur ce problème d'augmentation du coût pour les logements à faible valeurs locative... Beaucoup de grilles tarifaires ont été étudiées et testées !

Mais c'est le principe même qui est en cause

Un principe qui se veut "écologique et durable" et qui semble bien l'être : notre production de déchets sur l'ensemble de la CCAC diminue régulièrement.

ATTENTION DONC :

- en bonne logique, moins il y a de déchets et moins l'ensemble des traitements (y compris ceux qui sont payés par la part fixe) coûte ; LA REDEVANCE DEVRAIT DIMINUER AU FIL DES ANNEES (TOUTES CHOSES ETANT EGALES PAR AILLEURS...)

- Si vous êtes locataire, vous payez la redevance incitative mais vos charges locatives incluent très probablement la TEOM qui était payée par le propriétaire : VOS CHARGES LOCATIVES DEVRAIENT DONC BAISSER !

- Si vous habitez dans un immeuble, la redevance incitative globale doit être répartie comme les charges sur les parties communes. Mais on ne peut pas traiter différemment le bon et le mauvais trieur ! Par contre, vous pouvez demander à disposer d'un composteur collectif : vous partagerez une fois par an le compost obtenu (excellent pour les balcons fleuris) et sortirez moins vos poubelles grises !

ENFIN, IL Y AURAIT SANS DOUTE UNE AUTRE OPTION :

Généraliser l'apport à des containers centralisés de tous nos déchets ! Cela réduirait beaucoup les coûts et c'est comme ça dans les zones rurales ; mais à Lamorlaye, qui a envie de trimballer son sac poubelle jusqu'à un bac collectif ?

* le calcul est simple : $4672/2 \times 0,0859 = 200$

Depuis 2014, aucun élu de gauche ne siège à la CCAC. On y était, entre 2008 et 2014, par la grâce de nos maires. Avec la nouvelle loi électorale appliquée en mars 2014, c'est l'électeur qui désigne les élus de la CCAC... C'est une loi qui rapproche les communautés de communes du citoyen !. C'est très bien mais à Lamorlaye, il faudrait d'abord rapprocher le citoyen de la Gauche !